

## **Projets de Sécurisation – Programme S**

SOUS RÉSERVE DES DIRECTIVES MINISTÉRIELLES NON PARUES A CE JOUR

Le programme S regroupe l'ensemble des subventions pour vidéo-protection de voie publique et des lieux ouverts au public, et la sécurisation des établissements scolaires. Il comprend également des équipements des polices municipales et statuts équivalents (grade champêtre, ASVP), mais également le financement des caméras mobiles.

### **Ce programme comporte plusieurs volets :**

- Vidéoprotection de voie publiques (Annexe 3-1)
- Sécurisation des établissements scolaires (Annexe 3-2)
- Équipement des polices municipales et gardes champêtres (Annexe 3-3)

Les éligibilités ainsi que les compositions des dossiers sont détaillés dans les fiches jointes.

Le dossier doit être envoyé par voie électronique à l'adresse :

[pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr](mailto:pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr)

Afin d'éviter une saturation de messagerie, vous êtes invités à nous transmettre vos documents via FranceTransfert que vous pourrez télécharger sur :

<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **Vendredi 03 mars 2023**

Pour tout renseignement complémentaire : [pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr](mailto:pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr) ou 03.29.77.55.59